C I M A
CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° 0023/D/CIMA/CRCA/PDT/2012

PORTANT AVERTISSEMENT ET INFLIGEANT UNE AMENDE A LA SOCIETE "OMNIUM GABONAIS D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES VIE" (OGARVIE), SISE BOULEVARD DE L'INDEPENDANCE, IMMEUBLE DELTASSUR - BP 201 A LIBREVILLE (REPUBLIQUE GABONAISE)

LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA), réunie en sa 69ème session ordinaire du 22 au 26 octobre 2012 à Abidjan (République de Côte d'Ivoire) ;

VU l'article 17 du Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;

VU les articles 311 et 312 du code des assurances des Etats membres de la CIMA ;

VU les dispositions du règlement n° 0004/CIMA/PCMA/PCE/2012 du 05 avril 2012 modifiant et complétant les dispositions du code des assurances relatives au régime juridique des sanctions et au régime financier ;

Considérant que la société "Omnium Gabonais d'Assurances et de Réassurances Vie" (OGARVIE) a sous-évalué ses engagements techniques en calculant l'épargne des assurés à un taux inférieur au taux d'intérêt technique ;

Considérant que ce manquement grave à l'obligation contractuelle a causé des préjudices aux assurés et bénéficiaires de contrats ;

Après audition du Directeur Général de la société en présence du représentant du Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable de la République Gabonaise,

DECIDE

Article 1er : Il est infligé un avertissement et une amende de six millions cinq cent mille (6 500 000) francs CFA à la société "Omnium Gabonais d'Assurances et de Réassurances Vie" (OGARVIE).

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA, au Journal Officiel et/ou dans un journal d'annonces légales de la République Gabonaise.

Fait à Abidjan, le 26 OCT 2012

Le Président de la CRCA

Commission Régionale de Contrôle des Assurances – Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances – CIMA – Le Président de la C.R.C.A

Demba Samba DIALLO.-

B.P. 2750 - LIBREVILLE REPUBLIQUE GABONAISE TEL. : (241) 01 44 37 79 - FAX : (241) 01 73 42 88
E-mail : cima@cima-afrique.org - Site web : www.cima-afrique.org